

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

Annexe au procès-verbal de la séance du 30 juin 1971.

PROPOSITION DE LOI

ADOPTÉE AVEC MODIFICATIONS PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
EN QUATRIÈME LECTURE

*relative à la publicité des offres et demandes d'emploi
par voie de presse,*

TRANSMISE PAR

M. LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyée à la Commission des Affaires sociales.)

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (3^e législ.) : 1^{re} lecture : 749, 793 et in-8° 139.

(4^e législ.) : 2^e lecture : 519, 527 et in-8° 91.

3^e lecture : 834, 925 et in-8° 185.

4^e lecture : 1403, 1931 et in-8° 478.

Sénat : 1^{re} lecture : 172 (1967-1968), 80 et in-8° 28 (1968-1969).

2^e lecture : 118 (rectifié), 185 (rectifié) (1968-1969) et in-8° 3 (1969-1970).

3^e lecture : 119 (1969-1970), 10 et in-8° 4 (1970-1971).

Emploi. — Presse - Publicité - Enseignement par correspondance - Formation professionnelle.

L'Assemblée Nationale a adopté avec modifications, en quatrième lecture, la proposition de loi dont la teneur suit :

PROPOSITION DE LOI

.....

Art. 3.

..... *Supprimé*

Délibéré en séance publique, à Paris, le 30 juin 1971.

Le Président,

Signé : Achille PERETTI.